

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES EN HAYE

## Compte rendu du conseil communautaire du mardi 04 mars 2008 à Grosrouvres

**Présents** : Mesdames MORCEL, HENRY, FOURNIER.

Messieurs COLIN, MACQUIN, VELLE, GIRARD, BRASSEUR, MANSION, GEORGE, LUCIE, THIERY, VAUTRIN, ARESI, BESANÇON,

**Excusés** : Monsieur HANRIOT.

**Absents** : Messieurs HANGEN, ANDRE et PRUDHON.

### **Ordre du jour** :

- **Vote des comptes administratifs 2007 : budget général et budgets annexes (ZAC et Assainissement)**
- **Questions diverses.**

M. Mansion se présente : il est le suppléant de M. Hanriot, conseiller communautaire de Noviant aux Prés.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Mme Fournier remercie les conseillers pour leur présence à ce dernier conseil. Elle les remercie également pour la qualité du travail effectué et le plaisir à travailler pendant ces 7 années, avec une équipe aussi assidue et conviviale.

M. Vautrin prend la parole : « pour ma part, j'ai le même ressenti... ».

M. Brasseur, quant à lui, rappelle que la CCCHaye a trouvé une âme et cela grâce à la Présidente. Il tient à le souligner et à en remercier Mme Fournier. Il espère que cela perdurera.

Mme Henry fait remarquer que M. Loctin, conseiller général du canton de Domèvre, a félicité publiquement la CCCHaye qui est une structure qui fonctionne très bien et que l'on peut en être satisfait.

Mme Fournier remercie les conseillers pour leur chaleureux témoignage.

Elle ouvre la séance et demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler concernant le dernier compte rendu de réunion du 18/12/2007 :

- M. Lucie pense qu'il s'est abstenu lorsque le conseil communautaire a délibéré à propos du marché passé avec l'entreprise Climat Solaire (lot chauffage pour la construction des nouveaux bureaux CCCH) comme il l'a toujours fait à propos de ce projet, alors que le compte rendu fait mention d'une délibération à l'unanimité.

Sa remarque est donc consignée au P.V., ce qui ne remet pas en cause la décision prise.

## **1/ VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2007 :**

Mme Fournier propose de présenter les comptes administratifs du budget général et des budgets annexes et de passer au vote ensuite, ce qui est accepté.

### **a/ Vote du compte administratif 2007 du budget général CCCHaye :**

Il est remis à chaque conseiller un état détaillé des dépenses et recettes émises au cours de l'année 2007 sur le budget général de la CCCHaye. Ce document fait également ressortir, de manière claire, les dépenses et recettes propres au centre multi accueil de Manonville. Les conseillers communautaires apprécient ce travail, et remercient la secrétaire, Céline WAHL, pour la qualité du document.

La Présidente lit le document à voix haute.

Il est constaté un excédent de fonctionnement de 48 692.02 € pour l'année 2007.

M. Lucie fait remarquer que le centre multi accueil représente 50 % des dépenses et recettes du budget général de la CCCHaye.

Il demande si les financements sont stables.

Mme Fournier rappelle que les sources de financement du centre multi accueil sont :

- La Prestation de Service Unique (*PSU*) est réévaluée en fonction du coût de la vie par la Caisse Nationale des Allocations Familiales : c'est une participation financière pour chaque heure de garde effectuée, partagée entre la CAF et les familles selon leur quotient familial.
- Le Contrat Enfance : le contrat a été souscrit en 2005 et arrivera à échéance en décembre 2009. Le contrat enfance représente une source importante de financement puisqu'il prend à sa charge 62 % du coût résiduel.

Mme Fournier informe les conseillers que 3 000 heures de garde de plus ont été réalisées en 2007 par rapport à 2006 (32 709 heures en 2006, 35 961 heures en 2007).

Elle tient également à préciser que le centre multi accueil a toujours fait l'objet d'une gestion rigoureuse, que ce soit par elle-même ou par le personnel, et elle en remercie particulièrement la Directrice, Madame Sandrine MORCEL. Les chiffres communiqués ce soir le démontrent clairement.

Mme Fournier reprend la lecture du document et passe à la partie investissement.

Il est constaté un déficit d'investissement de 20 491.06 €.

Mme Fournier précise que ce déficit comprend les 13 400 € restant dûs à l'entreprise Vuillaume

Au moment de la réception des travaux, il a été constaté des anomalies (*plaques au plafond non posées, vmc défectueuse, absence de documents légaux comme l'étude thermique...*).

Des pénalités de retard ont été demandées ainsi que les réfections pour le travail non effectué.

L'entreprise Vuillaume a porté le litige devant le comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics de Nancy.

### **b/ Vote du compte administratif 2007 du budget annexe ZAC :**

Mme Fournier remet aux conseillers un état détaillé des dépenses et recettes émises au cours de l'année 2007 sur le budget annexe de la ZAC.

Elle lit le document à voix haute.

Il est constaté un excédent de fonctionnement de 10 511.05 € et un excédent d'investissement de 26 37558 €.

L'emprunt Dexia, souscrit pour couvrir les dernières échéances Epfl (*soldées*), prendra fin en janvier 2017, et si tout se passe normalement, l'encaissement des loyers devrait couvrir les remboursements jusqu'à cette date.

### **c/ Vote du compte administratif 2007 du budget assainissement :**

Pour information : l'assainissement de l'année 2007 pour la commune de Tremblecourt n'a pas encore été encaissé, puisque le relevé des compteurs a lieu en fin d'année, le Syndicat des Eaux du Trey n'a pas versé non plus le 1<sup>er</sup> semestre 2007, la communauté de communes encaissera elle-même toutes les factures qui seront établies à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Mme Fournier remet aux conseillers un état détaillé des dépenses et recettes émises au cours de l'année 2007 sur le budget annexe de l'assainissement.

Elle lit le document à voix haute.

Il est constaté un excédent de fonctionnement de 5 621,60 € et un excédent d'investissement de 19 31224 €.

Mme Fournier sort de la salle et M. Vautrin, Vice-Président, procède au vote.

**Les conseillers communautaires ACCEPTENT, à l'unanimité, les comptes administratifs 2007 du budget général de la CCCH, puis le budget annexe de la ZAC, puis celui de l'Assainissement.**

### **2/ QUESTIONS DIVERSES :**

- Avenant n°3 : bail 33 rue de la côte à Domèvre en Haye.

Mme Fournier demande aux conseillers l'autorisation de signer l'avenant n°3 concernant la location des bureaux de la CCCH jusqu'au 29/02/2008.

Elle informe que la commune de Manonville propose d'accueillir la CCCHaye dans la petite salle attenante à sa salle des fêtes dans l'hypothèse où la commune de Domèvre souhaiterait récupérer tous ses locaux pour les pompiers. Elle précise que les futurs bureaux de la CCCH devraient être prêts pour la mi-avril. Compte tenu de ces informations, M. Lucie accepte de laisser la CCCH dans les locaux jusqu'au 30 avril 2008.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la CCCH ne dispose plus que d'un bureau et la présidente demande à Monsieur LUCIE s'il est possible de revoir le montant du loyer en conséquence.

M. Besançon prend la parole et rappelle que la CCCHaye a été logée gratuitement au début de sa création (1998) jusqu'en mars 2004.

M. Girard rappelle également que la CCCHaye a repoussé à plusieurs reprises la date de son départ. Pour ces motifs, les conseillers acceptent le maintien du loyer.

**Les conseillers communautaires acceptent, à l'unanimité, l'avenant n°3 concernant la location des bureaux de la CCCH jusqu'au 30 avril 2008, sans modification du loyer.**

- Déchetterie de Bernécourt.

M. Vautrin informe les conseillers qu'il a constaté que des personnes hors du périmètre des 3 Vallées utilisaient la déchetterie de Bernécourt.

Un courrier a été adressé à M. Jacquin, Président de la CCTV, pour lui en faire part.

Mme Fournier lit la réponse qui a été faite par M. Jacquin. Pour résumer, le Président de la CCTV précise que la répartition du coût entre les deux Ctés de Communes est moins importante pour la CCCHaye alors que ces sont les habitants de notre territoire qui fréquentent le plus la déchetterie.

- Demande de subvention

L'association Tyranbastor à Avrainville sollicite une subvention pour sa manifestation du samedi 28 juin prochain. Il s'agit d'un spectacle de rue déambulatoire pendant 12 heures, reliant le village de Tremblecourt à Avrainville passant par Manoncourt en Woëvre.

**Cette association n'appartenant pas au territoire de la CCCHaye, les conseillers communautaires refusent, à l'unanimité, de lui verser une subvention.**

- Délibérations de régularisation

Mme Fournier explique que le poste de l'agent d'entretien au centre multi accueil de Manonville a été créé pour 20 heures par semaine. Mme Favret, remplaçante de Mme Scherer qui a démissionné, est employée pour 17 heures 30 par semaine. En effet, Mme Fournier précise que le cumul d'un poste fonction publique territoriale avec un poste de droit privé est possible si le poste fonction publique ne dépasse pas 17h30/semaine.

Suite aux observations formulées par les services de la Sous-Préfecture, il faut régulariser la durée du poste créé pour 20 heures en la passant à 17 heures 30 par semaine.

**Les conseillers communautaires acceptent, à l'unanimité, de régulariser la durée du poste d'agent d'entretien du CMA en la passant de 20 heures par semaine à 17 heures 30 (les 2 heures 30 seront confiées à un autre agent du CMA.)**

Idem pour l'agent d'entretien de la CCCH : son poste a été créé à raison de 3 heures par semaine. Depuis que la CCCHaye n'occupe plus que la moitié des bureaux qu'elle loue, le contrat de l'agent d'entretien est passé à 1 heures 30 par semaine avec son accord. Il convient de prendre une délibération de régularisation.

**Les conseillers communautaires acceptent, à l'unanimité, de régulariser la durée du poste d'agent d'entretien de la CCCHaye en la passant de 3 heures par semaine à 1 heure 30.**

- OPAV

Trois communes ont répondu au questionnaire permettant de connaître leur projet. Il s'agit de Domèvre en Haye, Noviant aux Prés et Manonville.

M. Lucie prend la parole : le diagnostic territorial des vergers débutera sur le territoire courant mars 2008 avec pour première étape, l'état des lieux du territoire (*estimation par commune des besoins, du potentiel, de la répartition, etc...*). La deuxième étape consiste en la rencontre des maires qui désirent engager un projet (*il serait bon que même les communes ne voulant rien engager le confirment*). Ensuite, Meuse Nature Environnement

enverra une trame de la proposition OPAV sur le territoire de la CCCH. Il s'agit de la troisième étape : rédaction et chiffrage. Enfin, vient la dernière étape : rendu et validation ou non de l'opération proposée.

Par ailleurs, M. Lucie remet à chaque conseiller le bilan d'étape 2005-2007 du Pays Terres de Lorraine.

- courrier CCCH du 14 février 2008

Mme Fournier tient à apporter des précisions sur son courrier du 14 février dernier.

Les budgets primitifs 2008 ne peuvent pas être votés au cours de la même séance qui désignera le ou la nouvelle Présidente, son adjoint(e) ainsi que le bureau.

Dès que les communes auront désigné leurs représentants au sein du conseil communautaire, il faudra, au plus vite, en informer la CCCHaye afin que la nouvelle assemblée se réunisse pour élire Président(e), Vice-Président(e) ainsi que le Bureau.

**La date retenue pour cette réunion est le vendredi 4 avril 2004.**

Quant aux BP, ils doivent être votés au plus tard le 15 avril 2008. La date proposée pour cette réunion était le vendredi 11 avril 2008, les communes souhaitent qu'un autre jour soit proposé, car les conseils municipaux ont souvent lieu le vendredi soir.

- Centre Multi Accueil : changement sèche-linge

Mme Fournier informe les conseillers que le sèche-linge acquis à l'ouverture de la crèche vient d'être changé pour usure.

- CESU

Suite au courrier de M. & Mme Gaupillat concernant les chèques CESU, Mme Fournier demande aux conseillers ce qu'ils en pensent.

Les conseillers ne souhaitent pas revenir sur ce point déjà débattu précédemment ; la délibération est prise ; le règlement par chèque CESU est et reste refusé.

- Fête de la Com

Cache cache médias sollicite une subvention pour l'organisation de la fête de la Com qui se déroulera cette année à Chaudney sur Moselle (le 24 mai 2008).

Cette manifestation concerne tous les enfants scolarisés du territoire. Sur la remarque de certains conseillers, les syndicats scolaires pourraient participer financièrement à l'organisation de cette fête.

Un courrier sera adressé à cache cache médias pour information.

- Déneigement des voies communales

Les chutes de neige ont rendu la circulation difficile dans la rue du « clos des mirabelliers » (*menant au groupe scolaire de Domèvre en Haye*), notamment pour les bus. Cette rue ne faisant pas partie du périmètre des voies prioritaires puisque l'école n'était pas ouverte au moment de la définition des périmètres, Mme Fournier demande aux conseillers d'accepter de l'inclure.

**Les conseillers acceptent, à l'unanimité, d'intégrer la rue « du clos des mirabelliers » comme rue prioritaire dans le cadre du déneigement des voies communales.**

- Fédération Familles Rurales Départementales

Mme Fournier informe les conseillers du litige entre la CCCH et FFRD, à propos de l'affectation de l'excédent constaté à l'issue du contrat de territoire (31/12/2005).

La fédération a fait appel à un avocat pour que lui soit versée la totalité de la participation 2005, sans répondre à la question de l'utilisation des excédents.

Mme Fournier souhaite connaître la position des conseillers sur cette affaire.

M. Lucie demande que cette question soit revue et figure en ordre du jour. Il propose de rencontrer FFRD pour une médiation, au sein d'un groupe de travail constitué spécialement.

Mme Fournier précise qu'elle a demandé, plusieurs fois, à rencontrer la Présidente de la fédération pour discuter de ce litige, mais il paraît impossible de la joindre par téléphone.

Les conseillers proposent de mettre en place un groupe de travail.

- installation jeux pour enfants

M. Vautrin souhaite faire installer 4 jeux pour enfants (0 à 6 ans) entre le centre multi accueil et l'église (cour clôturée). Comme les enfants de la crèche profiteront de ces jeux, il souhaiterait que la CCCHaye prenne à sa charge le coût de 2 jeux, ce qui représente un montant de 4 295 € ht(*devis ENGEL Aires de jeux*).

**Après débat, les conseillers acceptent le devis ENGEL aires de jeux pour un montant de 4 295 € ht et correspondant à l'achat de 2 jeux extérieurs. Le vice-président prendra cependant contact avec la directrice de la crèche pour accord avant l'achat des jeux.**

La réunion se termine sur ce dernier point et M. Brasseur, Maire de Grosrouvres, offre le pot de l'amitié.

La Présidente,  
Marie-José FOURNIER